

CHUZELLES

informations



Septembre - octobre 2003

n° 68

Le mot du maire....



En cette fin d'année 2003, l'équipe municipale poursuit ses efforts pour une remise en état progressive des bâtiments et équipements publics. Après l'achèvement du portail du stade, les travaux de la nouvelle chaufferie des écoles commencent. La commune engagera pour cela un investissement de 93000€ TTC.

La conformité provisoire du lotissement privé des Bourrelières a été délivrée par l'adjointe en charge de l'urbanisme, et les premières maisons s'implantent. La commune a obtenu du lotisseur que la première partie de la future voie communale soit réalisée en priorité pour permettre aux locataires de l'OPAC d'avoir un accès correct et sécurisé.

Le zonage d'assainissement entre dans sa phase active par la pose d'appareils de mesures par le cabinet EPTEAU. A cause de la canicule ce travail a été repoussé afin de ne pas obtenir des chiffres faussés par le manque d'eau. Le cabinet C2i transmettra à tous les chuzellois non raccordés au réseau d'eaux usées un questionnaire relatif à leur dispositif d'assainissement existant.

L'arrivée de Dominique BOUDILLON, policière municipale, a permis une amélioration de la sécurité aux abords des écoles et lors des cérémonies. Sa présence permet aussi d'engager une lutte sérieuse contre les atteintes à notre environnement comme les dépôts sauvages de plus en plus nombreux. Avec Didier BROUZES, conseiller municipal, ils rencontreront nos aînés au Mille-club le 27 novembre 2003 pour un débat information sur les problèmes d'insécurité qui se posent actuellement. Je les remercie par avance de cette action.

Enfin l'équipe municipale vous donne rendez-vous pour le marché de Noël chuzellois le samedi 6 décembre 2003 place du belvédère où j'aurais le plaisir de vous retrouver pour passer ensemble une agréable soirée.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2003

L'an deux mille trois, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Christiane TERRIER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2003

PRESENTS : MM. ALLARD, NAVARRO, CAMUZET, BROUZES, CASTRO, MIELCZAREK,
Mmes : CARRET, MOREL, SYLVAIN, ODRAT, TERRIER, PRAS, GODET, AURIC.

EXCUSES : G. BOURGUIGNON donne procuration à C. TERRIER,
C. BOREL donne procuration à A.GODET.

ABSENTS : G.DI RUZZA.

SECRETAIRE : A.GODET.

Madame le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre la séance à 20 heures 10.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 août 2003 :

Diverses observations sont formulées après lecture du compte-rendu :

- GABOU : rectification : il ne s'agit pas d'une « délégation de Paris » mais d'une « délégation sénégalaise » ;
- Appareil photo numérique : rajouter « les élus et le personnel l'utiliseront dans le cadre de leurs fonctions » ;
- Réunion préparatoire du 6/12/2003 : préciser : « réunion interne ».

Après ces modifications, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

◆ **Délibérations :**

N°51: Décision modificative n°3 du Budget Communal : changement d'imputation pour l'achat de l'appareil photo numérique :

Madame le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que l'achat d'un appareil photo numérique avait été prévu au Budget Communal 2003, section d'investissement, compte 2313.

Suite à l'achat et en raison du modèle choisi, l'imputation budgétaire doit être changée, elle passe du compte 2313 au compte 2188.

Afin de régler cette acquisition, il y a lieu de transférer le montant de l'acquisition soit 510,00 € du compte 2313 au compte 2188.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°52: Décision modificative n°4 du Budget Communal : changement d'imputation pour l'achat de crochets pour le camion et la Kangoo :

Madame le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'achat de la remorque, deux crochets d'attelage ont été installés : un sur le camion des employés de la commune et un sur le véhicule utilisé par la police municipale (Kangoo).

Ces crochets ont été payés sur le Budget Communal 2003, section d'investissement, compte 21578. Il convient de changer l'imputation budgétaire qui passe du compte 21578 au compte 2182.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°53 : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans la commune :

Lecture est faite d'un courrier de Monsieur le Préfet de l'Isère dans lequel il souhaite le renforcement des actions de proximité et le développement, au niveau local, des relations entre les services du ministère de la Défense, les forces armées, les élus et les citoyens. Pour cela, Monsieur le Préfet demande la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense sur la commune de Chuzelles.

Didier BROUZES se propose pour cette mission.

Après délibération, le conseil municipal par une voix contre ce projet, une abstention et 14 pour, désigne Didier BROUZES, conseiller municipal, pour assurer les missions relatives aux questions de défense sur la commune de Chuzelles.

N°54 : Enquête publique relative à l'extension du Centre d'Enfouissement Technique de Vienne-Reventin :

Madame le 1^{er} Adjoint au Maire explique au Conseil Municipal qu'un projet d'extension du Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.) de Vienne-Reventin est en cours.

Une enquête publique est lancée mais Chuzelles n'est pas directement concerné par ce projet au vu du périmètre immédiat, bien que faisant partie du syndicat SYVROM et donc utilisant et finançant le C.E.T. L'agrandissement de ce centre permettra l'enfouissement contrôlé des déchets ultimes et fermentescibles dans l'attente d'une solution d'incinération en cours d'étude par le SYVROM.

La recherche d'un autre site d'enfouissement serait difficile voire impossible à trouver et surtout ajouterait des nuisances et des frais de transport.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au projet d'extension du Centre d'Enfouissement Technique de Vienne-Reventin.

N°55 : Départs à la retraite :

En raison du départ en retraite de deux agents et en remerciement des services rendus, la municipalité décide d'octroyer une somme destinée à l'achat de deux cadeaux.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

N°56 : Achat d'un destructeur de papier :

Il est prévu d'acheter un destructeur de papier afin de faciliter le travail du secrétariat de mairie.

La somme nécessaire de 300,00 € environ sera prélevée sur le budget communal à la section Investissement article 2188.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°57 : Autorisation donnée au maire pour signer toutes les pièces se rapportant au lot maçonnerie de la chaufferie de l'école :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 septembre 2003 pour procéder à l'ouverture des plis relatifs à la consultation sans formalité préalable concernant les divers lots pour la construction de la nouvelle chaufferie de l'école. Seul le choix pour le lot maçonnerie a été effectué.

Après examen des différentes candidatures et propositions, la commission a retenu, pour le lot Maçonnerie, l'entreprise MILLET-NIVON pour son offre d'un montant de 31 080,52 € T.T.C.

Il y a lieu de donner tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire, notamment auprès de l'architecte qui doit contacter l'entreprise au plus tôt pour la régularisation de toutes les pièces contractuelles et le calendrier détaillé de ces travaux.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux :**

Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne (S.I.S.L.S.) :

Le bilan estival des entrées à la piscine est plutôt bon mais aurait pu être meilleur.

La canicule n'a pas permis une saison exceptionnelle, contrairement à ce que l'on pouvait attendre.

Il est demandé aux communes adhérentes du syndicat de réfléchir à l'utilisation d'un hangar de 700 m² appartenant à la mairie de Villette-de-Vienne et pouvant accueillir des activités liées au syndicat (sports et loisirs).

Une étude est également en cours au sein du syndicat.

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (C.A.P.V.) :

L'opération Ciné-Eté 2003 a été une réussite avec plus de 25 représentations réparties sur les communes de l'agglomération.

Le théâtre de Vienne en relation avec la commission sport et culture de la C.A.P.V. propose de décentraliser le spectacle d'un opéra bouffe.

Diverses communes de la C.A.P.V. sont pressenties pour accueillir cette manifestation festive.

ECOMARCHE de Villette-de-Vienne :

Le conseil municipal prend acte que le maire de Villette-de-Vienne a reçu un avis favorable de la Commission Nationale d'Équipement Commercial (C.N.E.C.) pour l'implantation d'un Ecomarché sur sa commune.

Compte-Rendu de GABOU :

La délégation sénégalaise reçue dans notre agglomération courant septembre remercie la C.A.P.V. de l'accueil qui lui a été fait et a été très satisfaite des rencontres et des échanges effectués.

Cette délégation, durant son séjour, s'est beaucoup déplacée et a effectué des visites sur Vienne et Grenoble (lycées, stations d'épuration, I.U.F.M., élevages..).

◆ **DIVERS :**

A.D.S.L. :

Suite à la demande de plusieurs chuzellois désireux d'être raccordés à l'alimentation Haut Débit (A.D.S.L.) pour Internet, la mairie avait adressé un courrier à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et à France Telecom pour solliciter le raccordement de Chuzelles à l'A.D.S.L.

La mairie a reçu le 10 septembre un courrier de France Telecom précisant que le répartiteur de Villette-de-Vienne dont dépend Chuzelles à 75% sera équipé d'ici fin novembre 2003.

Une réunion a eu lieu le 25 septembre dernier, organisée par la C.A.P.V. en présence d'une personne responsable de la Direction Régionale Alpes France Telecom afin de faire le point sur les raccordements A.D.S.L. de l'agglomération.

Le raccordement qui sera effectué ne couvrira pas, pour l'instant, l'ensemble de la Commune.

Nettoyage du Mille-Club :

Il y a des soucis au niveau du nettoyage du Mille-Club. Les commissions Association et Bâtiments doivent examiner dans le détail une solution satisfaisante.

Compte-rendu au sujet de la chaufferie de l'école :

La commission d'appel d'offres, en présence de l'architecte Monsieur COTTAZ-CORDIER, s'est réunie le 25 septembre 2003 afin de procéder à l'ouverture des plis concernant les divers lots pour la construction de la nouvelle chaufferie de l'école.

- Maçonnerie consultation (sans formalité préalable) de 5 entreprises : 3 réponses reçues. L'entreprise MILLET-NIVON, la moins-disant, a été retenue pour un montant de 31080,52 € T.T.C.
- Chauffage : consultation (sans formalité préalable) de 5 entreprises : 3 réponses reçues. Sur les 3 réponses, 2 sont à étudier attentivement et le choix se fera après vérification par le thermicien conseil de la commune.
- Les deux autres postes sont de prévision moindre au niveau du coût :

Etanchéité : environ 3100 €.

Bloc-Porte : environ 1000 €.

La décision se fera ultérieurement.

Le conseil municipal en prend acte et charge le maire de demander à l'architecte de contacter les entreprises au plus tôt pour la régularisation de toutes les pièces contractuelles et le calendrier détaillé de ces travaux.

Extension du Groupe Scolaire :

Monsieur COTTAZ-CORDIER, Architecte, propose quelques dates courant octobre : 2 sont retenues :

- soit le mercredi 15 octobre
- soit le jeudi 16 à 17 heures en mairie.

Il s'agira d'une réunion de travail sur les dernières options à prendre.
Tous les élus sont conviés.

Préparation du Budget Supplémentaire 2003 :

Afin d'élaborer le budget supplémentaire, il convient à chaque élu de chiffrer ses demandes au sein de sa commission communale.

Une réunion finances est prévue le vendredi 10 octobre 2003.

Ecole de musique :

L'assemblée générale de l'école de musique s'est déroulée le 19 septembre 2003.

Le résultat financier de l'association est déficitaire. Pour autant, cette année il y a plus d'inscrits que l'an dernier.

Des nouveautés ont été mises en place : des cours pour adultes, le regroupement des cours, le renouvellement des professeurs, un nouveau directeur.

ZAC des Pins :

Mercredi 24 septembre 2003 une visite à l'entreprise T.M.S. de la ZAC des Pins en présence d'un responsable et du paysagiste désigné, permettait de prévoir d'un commun accord une végétalisation de cette partie de ZAC.

Normalement cet automne ce travail sera effectué.

Appareils téléphoniques supplémentaires pour l'école élémentaire :

Ayant constaté le mauvais fonctionnement du système téléphonique de l'école élémentaire et afin d'améliorer la sécurité, une proposition de l'installateur « Vienne Téléphones » est en cours d'étude afin de choisir au mieux des appareils performants.

Courrier au S.D.I.S. :

Depuis quelques mois, les rapports d'interventions que la mairie reçoit du Centre de Secours sont inexploitable.

Suite à notre demande d'explications et d'amélioration de la lecture de ces rapports, Monsieur le Commandant du centre de secours a expliqué que ces désagréments étaient dus à un changement de logiciel informatique. La mairie fera en sorte d'avoir des informations exploitables.

Congrès des Maires et des Adjointes :

Il aura lieu le 11 octobre 2003 à Saint-Maurice-L'Exil.

INTERNET :

La création du site Internet de la commune est en bonne voie. Une formation pour la mise en place du site et les modifications à apporter au site a été suivie par 3 personnes de la mairie (2 élus et 1 secrétaire). Le site devrait être opérationnel d'ici fin octobre.

Lotissement Les Bourrelières :

12 permis de construire ont été déposés.

A ce jour 6 ont été délivrés, l'aboutissement des autres étant imminent.

PARFER :

Lecture est faite d'un courrier de PARFER adressé à Messieurs les Députés, Messieurs les Conseillers, Messieurs les Maires et à Monsieur BESSE, Préfet du Rhône, au sujet du Fret Ferroviaire.

L'association PARFER a demandé à R.F.F. une réunion à laquelle seront conviés les élus et les collectivités territoriales adhérentes à PARFER.

Logement Communal :

Une demande pour le logement communal situé près du Mille-Club a été faite par un administré.

Il est rappelé que ce logement est réservé pour des utilisations ponctuelles de courtes durées.

Le conseil municipal souhaite conserver la disponibilité des bâtiments.

Environnement :

L'association des Pêcheurs Gère-Rhône organise le nettoyage de la Sévenne et de ses abords, du stade de Chuzelles au Rhône, le dimanche 28 septembre 2003 matin.

Le nettoyage de la commune, en collaboration avec les écoles, aura lieu le samedi 18 octobre 2003 matin.

Terrain ANFRYE :

Lecture est faite du courrier adressé à Monsieur et Madame ANFRYE le 12 septembre 2003 pour la rétrocession gratuite du jardin situé entre le trottoir de la R.D.36 et leur maison d'habitation.

Cette acquisition permettra d'élargir le trottoir et d'accroître ainsi la sécurité des piétons et la meilleure visibilité du débouché O.P.A.C./R.D.36.

En contrepartie la municipalité, profitant des travaux d'assainissement en cours pour les 12 habitations futures des Bourrelières s'est engagée à procéder à un branchement d'assainissement gravitaire des eaux usées avec la pose d'un tabouret au droit de leur propriété.

Distribution du courrier :

Il y a actuellement de gros problèmes au niveau de la distribution du courrier par le centre de tri de Vienne. De nombreux Chuzellois se sont plaints à juste titre.

Un courrier de la mairie a été adressé à Monsieur le Directeur du centre de tri, lui demandant de faire le nécessaire afin que la distribution soit améliorée et qu'il n'y ait plus de retard dans la réception du courrier.

Il est demandé aux Chuzellois de faire part de leur mécontentement par courrier, soit directement à la mairie qui regroupera les lettres et les fera suivre, soit directement à la direction de la Poste à Vienne.

Elections :

A ce jour les dates des prochaines élections sont connues :

♦ Régionales : les 21 et 28 mars 2004

♦ Européennes : le 13 juin 2004.

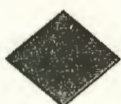
Diverses réunions :

- commission finances : vendredi 10 octobre 2003 à 20 heures,
- commission bâtiments-voirie : mardi 14 octobre 2003 à 18 heures,
- commission urbanisme : mercredi 15 octobre 2003 à 19 heures,
- commission adjoints : vendredi 17 octobre 2003 à 19 heures,
- réunion de préparation du 6 décembre en collaboration avec les associations : lundi 13 octobre 2003 à 19 heures,
- prochain conseil municipal, sous réserve : le vendredi 7 novembre 2003 à 20 heures.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire-Adjoint,

C. TERRIER



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2003

L'an deux mille trois, le sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 novembre 2003

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CASTRO, NAVARRO, CAMUZET, BROUZES, MIELCZAREK,
Mmes : BOREL, CARRET, GODET, MOREL, SYLVAIN, ODRAT, TERRIER, AURIC.

EXCUSEE : R. PRAS donne pouvoir à MT. CARRET

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A.GODET

Approbation compte-rendu Conseil Municipal du 26 septembre 2003 :

Diverses observations sont formulées :

- ♦ Délibération n°52 : Décision Modificative n°4 : changement d'imputation pour l'achat de crochets :
Il y a lieu de lire la dernière phrase du paragraphe comme suit : « les crochets seront payés sur le compte 2182 »
- ♦ Délibération n°56 : Achat d'un destructeur de papier :
Il y a lieu de lire la dernière phrase du paragraphe comme suit : « la somme sera budgétisée sur le budget communal au compte 2188 ».
- ♦ Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux : S.I.S.L.S.
Il y a lieu de lire la dernière phrase du paragraphe comme suit : « une étude sera effectuée si les communes adhérentes y sont favorables ».
- ♦ Ecole de Musique :
Il y a lieu de lire : « des nouveautés ont été mises en place : des cours pour adultes, l'éveil musical, le regroupement des cours. Par ailleurs, certains professeurs ont été remplacés et un nouveau directeur a été nommé ».

Après avoir pris en compte ces différentes observations, le compte-rendu est adopté par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

◆ Délibérations :

N°58 : chaufferie école :

- ♦ Validation du marché chauffage :

La Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'entreprise PELLET pour réaliser l'installation du chauffage. Le montant de l'offre s'élève à 42 309.46 € TTC.

- ♦ Contrat de maîtrise d'oeuvre :

L'architecte en charge de ce dossier a fait parvenir le contrat de maîtrise d'oeuvre (Contrat conclu entre la mairie, maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre l'architecte M. G. COTTAZ CORDIER).

Les missions et répartition des honoraires se décomposent comme suit :

- Architecte M. COTTAZ CORDIER : 8 049.08 € TTC
- Cabinet Thévenet, chauffage-Fluides : 5226.52 € TTC
- Bureau d'Etudes Béton armé, RBS : 1 076.40 € TTC

Il y a lieu de prévoir également des frais pour la mission CSPS, un premier chiffrage est arrivé en mairie et s'élève à 2 188.68 € TTC. Monsieur le Maire précise que le chiffrage exact relatif à la porte métallique et à l'étanchéité de la toiture n'est pas connu à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération :

- valide le marché chauffage
- valide le contrat de maîtrise d'oeuvre et les frais pour mission CSPS
- sollicite une aide aussi élevée que possible auprès de différents organismes.
- donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°59 : Convention de partenariat avec la trésorerie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, le 12 mars 2002, l'Association des Maires et Adjointes de l'Isère a signé une convention, en partenariat avec la Trésorerie Générale de l'Isère et la Fédération Nationale des Maires ruraux.

Cette convention fait elle-même suite à une convention-cadre issue des réflexions engagées entre l'Association des Maires de France et la Direction Générale de la comptabilité publique.

L'objectif est le renforcement du partenariat avec les Mairies (ordonnateur des dépenses de la collectivité) et les Trésoreries (qui effectuent le règlement des mandats et l'encaissement effectif des sommes pour les collectivités).

- ♦ Sept thèmes sont abordés dans ce projet de convention de partenariat :
- ♦ l'amélioration des relations personnelles entre partenaires
- ♦ l'optimisation de la circulation de l'information
- ♦ l'amélioration du recouvrement des produits de la commune,
- ♦ l'optimisation de la gestion de la trésorerie,
- ♦ l'accélération de la clôture des comptes en fin d'exercice,
- ♦ la valorisation des informations comptables.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré :

- approuve le projet de convention de partenariat avec la Trésorerie de Vienne,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

par : 15 voix POUR - 1 voix CONTRE

N°60 : Budget supplémentaire 2003 communal :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section de fonctionnement : 107 104 €
- section d'investissement : 90 438 €

Après diverses explications, les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur ce budget.

Celui-ci est adopté par :

- 11 voix POUR
- 5 ABSTENTIONS

N°61 : Budget supplémentaire 2003 assainissement :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section de fonctionnement : 21 536 €
- section d'investissement : 2 000 €

Après diverses explications, les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur ce budget.

Celui-ci est adopté par :

- 11 voix POUR
- 5 ABSTENTIONS

Le budget CCAS n'appelle aucune opération nécessitant un budget supplémentaire.

Espaces communs du lotissement des Bourrelières

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge par la commune des 4 espaces communs du lotissement des Bourrelières.

Après discussion, les membres présents décident d'ajourner ce dossier et de le présenter lors d'une prochaine séance.

Cela laissera un peu de temps pour une visite sur le terrain et permettra d'avoir le maximum d'éléments pour analyser les intérêts communaux.

n°62 : Validation des chiffres assainissement des Serpaizières :

L'opération « Assainissement – transit Serpaize – Chuzelles » a fait l'objet d'une acceptation de l'offre du candidat représenté par l'entreprise FAURIE SAS sur la base d'une variante en fonte et pour un montant global de 87 257.40 € HT.

Durant le dernier trimestre 2003, période transitoire, des rencontres auront lieu avec l'entreprise, le piquetage commencera, il y aura lieu de prendre les arrêtés de voirie et obtenir les conventions de passage en terrain privé.

Les dépenses pour la commune de Chuzelles se répartissent comme suit :

Les articles en italiques correspondent à des estimations indicatives

	Dépenses globales TTC	Participation Chuzelles TTC
Marché de travaux		
Tranche ferme		
. transit	500 659.23 €	81 557.39 €
. branchements	52 313.04 €	15 693.91 €
Tranche conditionnelle 1		
antenne Chuzelles .y comp.branch. (Le Cloûtrier et la Devillière)	195 048.46 €	195 048.46 €
Etudes et contrôles		
. Frais de géomètres (payé)	17 282.20 €	2 815.27 €
. Maîtrise d'oeuvre coordonnateur SPS	70 779.28 €	11 529.94 €
inspection tv et essais	17 940.00 €	2 922.43 €
étanchéité	35 880.00 €	5 844.85 €
Frais divers		
. publication BOAMP (payé)	219.24 €	35.71 €
. reproduction Evol Repro (payé)	556.45 €	90.65 €
TOTAL	1 193 053.02 €	315 538.62 €
total majoré à 5% (divers, imprévus)	1 252 705.67 €	331 315.55 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des ces chiffres et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°63 : Convention pour assistance technique fournie par l'état pour des raisons de solidarité (ATESAT) au 1^{er} janvier 2004

Les services de la Direction Départementale de l'Equipement ont transmis en Mairie une convention. Cette convention fait suite à la loi du 11 décembre 2001 qui institue une nouvelle assistance technique fournie par l'Etat aux communes, dite ATESAT, en remplacement de l'ATGC (Aide Technique à la gestion Communale).

Les missions exécutées au titre de l'ATGC prennent fin au 31 décembre 2003. La rémunération de cette assistance est calculée par forfait en fonction du nombre d'habitant sur la base de la population DGF, elle s'arrête à un montant de 478.62 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir pour la signature de ladite convention. Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

N°64 : Nettoyage des salles communales :

La commune ne souhaite plus assurer l'entretien des salles communales après la location de personnes privées.

Il est donc demandé à chaque preneur de prévoir un nettoyage immédiat et suivant une procédure définie lors de la réservation permettant son immédiate réutilisation.

Il est laissé au choix du preneur d'effectuer lui-même ce nettoyage ou de faire appel à un professionnel. Si la commune est dans l'obligation de faire face à un non-respect, un professionnel sera appelé et l'intervention facturée directement au preneur défaillant.

Le règlement sera revu en conséquence. Le prix de la location des salles communales est déterminé par simple délibération du Conseil Municipal.

Cette nouvelle disposition est approuvée par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Compte-rendu réunion avec le trésorier de vienne :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes observations formulées par le Trésorier lors de leur rencontre. Une situation financière de la commune en 2002 est présentée.

◆ Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux :

CAPV : Intérêt communautaire en matière de voirie :

Différentes réunions ont eu lieu pour définir l'intérêt communautaire. Lors du dernier Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois l'intérêt communautaire a été défini comme suit :

Aspect technique :

- ◆ Sont déclarés d'intérêt communautaire :

Pour les voies classées dans la voirie communale :

- les travaux d'investissement dès lors qu'ils interviennent sur le domaine public d'une voie d'intérêt communautaire
- les travaux de renouvellement périodique (revêtements de chaussée, signalisation horizontale et verticale)
- les travaux d'entretien courant sur la chaussée et les dépendances (reprise de nids de poule, point à temps, curage fossés , fauchage, élagage, réparations dues à des sinistres)
- les travaux nécessaires à la répartition des voies après les intempéries ou les phénomènes naturels.

- ◆ Sont également d'intérêt communautaire :

Pour les voiries qui desservent des zones d'activités d'intérêt communautaire ou des équipements d'intérêt communautaire :

- dépenses relatives à l'éclairage public
- dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des espaces paysagers qui contribuent à la mise en valeur de ces équipements,
- dépenses relatives aux aménagements qui contribuent à la sécurité des déplacements des cycles et des piétons,
- l'équipement des aires d'arrêt ou d'informations nécessaires au fonctionnement des zones d'activités,
- la signalétique
- les travaux de création et d'entretien de pistes cyclables en site propre.

- ◆ Ne sont pas d'intérêt communautaire :

- les chemins ruraux revêtus ou non,
- les parcs de stationnement situés en dehors du domaine public des voies communales,
- les places publiques,
- les aménagements de sécurité linéaires sur les piétons et les cycles (trottoirs, bandes ou pistes cyclables...) qui seront réalisés sur les voies nationales, départementales, communales non déclarées d'intérêt communautaire ou rurales,
- les travaux, les dépenses ou les actions sur les voies communales qui ne relèvent pas de l'intérêt communautaire (acquisitions foncières, viabilité hivernale, travaux d'embellissement...).

Aspect administratif :

Pour l'exécution du budget concernant l'entretien des voiries déclarées d'intérêt communautaire, la CAPV pourra bénéficier d'une mise à disposition d'une partie des services d'une commune membre pour effectuer des missions qui seront définies par convention adaptée à chaque commune.

Le pouvoir de police reste de la compétence du Maire de chaque commune.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision. Aucune délibération n'est nécessaire, la CAPV a déjà la compétence voirie depuis sa création.

CAPV : Plan de Déplacements Urbains :

Suite à l'enquête publique relative au Plan de Déplacements Urbains et après avis favorable du Commissaire Enquêteur, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a approuvé les orientations fixées par ce plan.

Au vu du rapport du Commissaire Enquêteur qui n'a pas assez tenu compte des avis formulés par les chuzellois, Monsieur le Maire ne peut accepter en l'état

le projet de délibération. Il demande au Conseil Communautaire que le projet de délibération soit repris avec les termes suivants : « Il est toutefois précisé pour la liaison Est Nord et Est Sud que le PDU ne traduit que des intentions et que les actions conduites par chaque maître d'ouvrage intégreront dans le cadre des études de faisabilités, la totalité des solutions envisageables ».

Les autres actions prévues au Plan de Déplacements Urbains deviendront effectives quand les décisions d'exécution et le budget correspondant auront été votés.

CAPV : Conseil Général – Territoire d'expérimentation :

Le Conseil Général a réformé le système des interventions en soutien des projets communaux et intercommunaux. Un nouveau dispositif des subventions départementales a été présenté. Le territoire, tel qu'identifié par le Conseil Général de l'Isère comprend les cantons de Vienne-Nord, Vienne-Sud et Roussillon et regroupe la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais :

- ◆ à l'échelle intercommunale, un dispositif de contrat de développement territorial et de programme de développement durable est prévu.
- ◆ à l'échelle communale, un fonds d'équipement des communes est créé pour les dépenses d'investissement inférieures à 120 000 € HT.

L'identification des projets et l'engagement du Conseil Général s'établissant par période de 3 ans, la présentation des actions à venir, qu'elles soient communales ou intercommunales est désormais urgente et primordiale, dans la mesure où ce système se substitue aux aides classiques du Conseil Général de l'Isère.

La commune de Chuzelles doit revoir son plan de mandat pour faire une proposition sur les années 2004-2005-2006 et définir des enveloppes prévisionnelles s'appuyant sur les chiffres déjà connus : chaufferie des écoles, assainissement (Serpaizières et zonage d'assainissement) et des simulations comme l'extension de l'école, l'aménagement de la place du belvédère et de la future place des Bourrelières, la rénovation des chaudières et de certains bâtiments.

CAPV : Rapport d'activités 2002 :

- ◆ Un point est fait sur les différents domaines de compétence :
- ◆ développement économique : la politique économique de la CAPV en 2002 s'est, après un état des lieux en la matière, pour l'essentiel articulée autour de la définition d'intérêt communautaire, d'opérations d'aménagement

de zones, d'immobilier industriel et d'opérations de promotion.

- ♦ tourisme : la compétence tourisme n'étant pas reconnue d'intérêt communautaire, des pistes de travail pouvant à terme aboutir à des actions reconnues d'intérêt communautaire ont été recherchées en 2002
- ♦ aménagement : les objectifs principaux poursuivis en 2002 ont visé à :
 - la mise en place d'une politique cohérente et durable d'aménagement du territoire à l'échelle d'un périmètre de la Communauté d'Agglomération par une réflexion multidirectionnelle autour de plusieurs thématiques (développement économique, offre touristique, logements, gens du voyage)
 - la définition d'un projet de territoire en adéquation avec les politiques communales de développement et les documents de planification : DTA (Directive Territoriale d'Aménagement, SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), PDU (Plan de Déplacements Urbains).
 - transports
 - services techniques : études et travaux réalisés en 2002
 - environnement : sentiers pédestres, ambrisie
 - politique de la ville : contrat de ville – prévention
 - relais assistance maternelle, téléalarme, informatique et multimédia

CAPV : Projet d'agglomération :

Monsieur le Maire présente les différents groupes de réflexions de « Mises en valeur des patrimoines et reconquête du Rhône » étudiés lors de la réunion du 4 novembre dernier :

- ♦ Maintien des qualités des Balmes viennoises : milieu naturel, agriculture, gestion des ressources
- ♦ Reconquête du Rhône : décongestion du site, reconquête des rives, retournement de la ville sur son fleuve, enserrement du site par les 8 collines
- ♦ Rayonnement culturel de Vienne : ville d'histoire, ville à découvrir (tissu urbain), ville de culture, ville universitaire, ville tertiaire, ville de congrès.

Bâtiment CARA :

La commune de Vilette-de-Vienne s'est portée acquéreur des terrains et bâtiments des anciens établissements CARA.

Une partie de l'immobilier acquis pourrait avoir une affectation d'intérêt intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal des Sports et Loisirs de la Sévenne réfléchit à une solution sportive (mini-gymnase ...), la commune de Chuzelles doit donc se positionner dans le cadre de ses réflexions.

Il est rappelé qu'à ce jour, la commune de Luzinay a déjà un équipement polyvalent avec des possibilités de sports en salle et que les enfants de Chuzelles utilisent déjà.

Toutefois, compte tenu des activités grandissantes, il y a lieu de poursuivre la réflexion en simulant des activités complémentaires (boulodrome couvert ou autres) compatibles avec les bâtiments existants.

Compte tenu des faibles moyens financiers de la commune de Chuzelles, l'investissement pour une adaptation nécessaire et surtout le fonctionnement devront être parfaitement maîtrisés et modestes.

Un courrier va être envoyé au Président du SISLS pour lui faire part de la décision de la commune à savoir que le Conseil Municipal souhaite que l'étude de faisabilité soit réalisée par la commune de Vilette-de-Vienne, propriétaire des locaux.

◆ Divers :

Poteaux incendie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal ; d'une part du vol de 2 « habillages » de bornes incendie et d'autre part du montant de divers devis pour remplacement de poteaux incendie en mauvais état.

Il déplore les vols qui mettent en péril le bon fonctionnement d'une défense incendie efficace, une plainte a donc été déposée à la Gendarmerie.

ADSL :

A compter du 21 novembre, un certain nombre de chuzellois pourront bénéficier de l'alimentation ADSL. Pour les personnes qui ne seront pas raccordés à cette date là, il faudra patienter jusqu'en 2005 (nouvelle tranche).

Extension groupe scolaire :

L'architecte a présenté une nouvelle esquisse de l'extension, celle-ci a été présentée lors du conseil d'école à l'équipe enseignante et aux membres de l'Association des Parents d'Elèves. A ce jour, les enseignants ont déjà formulé leurs remarques.

Bilan « ciné-été 2003 » :

le 9 juillet 2003, le film « Etre et Avoir » était projeté à Villette-de-Vienne dans le cadre du programme « ciné-été » organisé par la ville de Vienne et la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Une centaine de Chuzellois ont assisté à la projection ; la participation financière de la commune s'élève à 303€.

Marché de Noël 2003 :

Comme chaque année, un marché de Noël aura lieu sur la place du Belvédère.

Il se déroulera le samedi 06 décembre, à partir de 17h00 en collaboration avec la municipalité, les associations, les commerçants et bien sûr avec les différents exposants.

La commune de Chuzelles mettra à disposition pour la première fois un chapiteau (8m x 5m) qu'elle vient d'acquérir.

Les élus remercient par avance tous les bénévoles qui seront présents pour le montage, l'organisation, le démontage et le rangement nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.

Electrification rurale poste Boussole et Murier :

Les travaux ne peuvent commencer tant que tous les propriétaires concernés n'ont pas signé la convention de mise à disposition de leur parcelle, à ce jour un propriétaire refuse toujours de signer.

2^{ème} tranche Concession Nouvelle Gaz 2004 :

Les travaux concernent le village nord (le Verdier, lotissement Pleine Campagne et Chemin du Royer) et le village sud (Boiron, lotissement l'Orée du Village, route du stade, lotissement Romet, une partie des Martinières).

Les travaux proposés seront programmés après le résultat de l'enquête en cours.

Chuzelles, Histoire et Patrimoine :

Le Président de cette association a fait parvenir en mairie une copie de la convention signée entre son association et l'Office de Tourisme de Vienne pour la mise en place d'un droit d'entrée pour les visites en groupes à la chapelle St Maxime.

CAPV : collecte sélective :

Suite au courrier adressé par la mairie à la CAPV pour la collecte et le recyclage des huiles alimentaires, la solution préconisée est la société ECOGRAS située à Pont-Evêque.

Celle-ci peut mettre à disposition des fûts pour cette collecte pour le restaurant scolaire par

exemple. Cependant certaines conditions sont à respecter :

- ♦ mise à disposition de fûts de 120 litres, moyennant une caution de 12.20 €
- ♦ l'enlèvement est de 23 €, qu'importe le nombre de fûts.

Pour les particuliers, l'huile alimentaire pourrait être collectée en déchetterie. La commune de Chuzelles demandera au SYVROM à équiper la déchetterie dans ce sens.

La commune rappelle aux particuliers que pour les déchets verts les volumes doivent être inférieurs à 1m3 par jour d'ouverture et par particulier pour éviter un remplissage de bennes trop rapide préjudiciable aux autres utilisateurs.

Intervention Centre de Secours :

- septembre : 7 interventions
- octobre : 2 interventions

Rappel : le nouveau logiciel utilisé par le SDIS ne permet plus une lecture claire du rapport par les élus et la prévention d'accident s'en trouve affectée.

Demande de subvention pour un voyage d'étude pour une étudiante :

Une chuzelloise a fait parvenir en mairie une demande de subvention pour aider à financer un voyage à l'étranger dans le cadre de ses études.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour ne pas créer de précédent.

Football Club de la Sévenne :

Les responsables de cette association ne souhaitent pas participer, pour des raisons de responsabilité, à l'installation des cages de foot amovibles fournies par la mairie.

La commune prend acte

Nom des rues et des voies :

Une réunion de l'ensemble des élus est organisée pour examiner les propositions de la commission.

Début 2004, une information large sera organisée auprès de la population, des quartiers et de l'association Chuzelles, Histoire et Patrimoine, la validation interviendra après l'analyse des retours.

OPAC :

Monsieur le Maire informe les membres présents que des problèmes de stationnement sont toujours

constatés dans ce quartier malgré des courriers et le règlement en vigueur.
Une enquête va être diligentée et des mesures de répression seront mises en place.

Garderie municipale :

Un nombre croissant d'enfants des écoles de Chuzelles fréquente la garderie. Face à cette augmentation, des problèmes de sécurité sont évoqués, l'emploi d'une personne supplémentaire s'avérerait nécessaire certains jours.

Une élue fait part du souhait d'installer un système d'aide aux devoirs en collaboration avec l'APE et la participation de bénévoles.

Prochaines réunions :

- 20 novembre à 19h00 : réunion adjoints
- 21 novembre à 19h00 : réunion urbanisme
- 28 novembre à 20h00 : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2H30

Le Maire

G. BOURGUIGNON



Cérémonie du 11 novembre 2003 avec des enfants de l'école primaire.



COMMISSIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

◆ Environnement

Le nettoyage de la commune auquel tous les chuzellois étaient conviés par voie de presse, affiches, panneaux, bulletin municipal a eu lieu le 18 octobre 2003.

Une trentaine d'adultes étaient présents, tôt le matin pour arpenter les sentiers et les débarrasser de tous les déchets inopportuns. Certains sites ayant le malheureux privilège de servir de décharges sauvages, ont également été nettoyés et nous avons recueilli, outre les appareils ménagers coutumiers, des quantités impressionnantes de pneus, bâches, ferrailles de toutes natures (pièces de véhicules automobiles, sommier...).

Cette opération de nettoyage avait lieu en partenariat avec les centres Leclerc et l'association « jeunes pour la nature ». Les centres Leclerc ont remis à chaque participant un kit de nettoyage comprenant un tee-shirt de protection, une paire de gants et une plaquette détaillée relative au bien fondé de cette opération, pour sauvegarder notre environnement naturel.

Parallèlement, les enfants de nos écoles se sont engagés avec leurs enseignants pour nettoyer leur village. Ils ont apporté une aide efficace en ramassant de très nombreux sacs de déchets. Ils étaient encadrés par des parents d'élèves qui assuraient de façon vigilante leur sécurité.

Nous remercions très sincèrement les collégiens venus en renfort, les représentants des associations de parents d'élèves, du sou des écoles, Pêche Gère Rhône, l'ACCA, la chorale « la clé des chants » et tous les chuzellois présents.

◆ Voirie-bâtiments

Travaux de voirie

- ◆ Récupération et entretien des fossés effectués par le tractopelle de la CAPV :
 - route des Serpaizières, le Cloutier vers les Brosses, route des Martinières au-dessus du carrefour de la route de Thiers en direction de Boussole

- ◆ Au Verdier : reprofilage du talus suite à un éboulement
- ◆ A Boussole : stockage des bennes, réfection de l'écoulement des eaux et remblaiement du contrefort de la chaussée
- ◆ Route des Martinières pose d'un tuyau collecteur de 400 avec avaloir, tête sécurisée,
- ◆ A Montferat Recours, regarnissage de tout venant sur le chemin rural, ornières dues au passage d'eau
- ◆ Deuxième tranche d'emploi manuel avec au préalable remplissage de bitume «des nids de poule», et application de «point à temps».

◆ Sécurité

Nous sommes tous piétons !

Voici maintenant trois mois que je suis arrivée parmi vous, afin d'assurer votre sécurité...

Lorsque je parle de sécurité, je pense surtout à celle se rapportant au comportement des automobilistes. Quatre fois par jour, je suis chargée de veiller à la sécurité des écoliers et des adultes qui les accompagnent. J'ai constaté certaines attitudes, qui m'amènent à rappeler quelques règles de base du code de la route, mais aussi de civisme :

- ◆ Un piéton quel qu'il soit, enfant ou adulte doit être respecté, plus encore lorsque celui-ci est engagé sur la chaussée et à fortiori sur un passage « protégé ».
- ◆ On ne laisse pas traverser un piéton simplement parce qu'un agent vous y oblige.
- ◆ La vitesse en agglomération est limitée à 50 Km/h. Il est donc interdit de rouler au-delà de cette vitesse, mais rien n'interdit de rouler en dessous, lorsque les circonstances l'exigent.

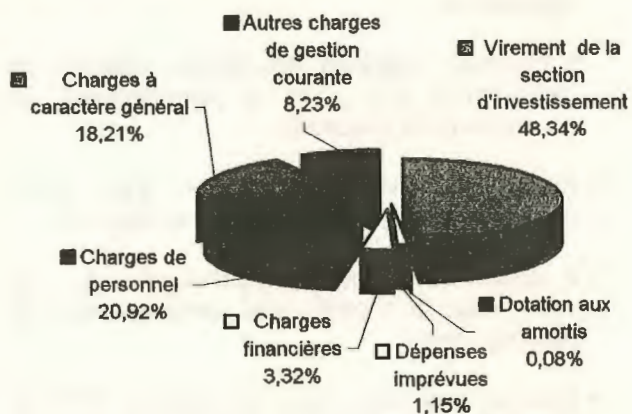
AUTOMOBILISTES ! PENSEZ A TOUS LES ENFANTS, PAS SEULEMENT AUX VOTRES.

Le policier municipal

◆ Finances

Situation financière de la commune de CHUZELLES

Dépenses de fonctionnement



Dépenses

Globalement elles restent stables. Une certaine prudence permet de dégager, à hauteur de 46% un autofinancement pour l'investissement.

Les contingents des syndicats, malgré le transfert de certaines compétences à la Communauté d'agglomération du Pays Viennois demeurent une charge élevée (6%).

Les charges courantes et de personnel, hors contingents, représentent 43% des dépenses de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement

Recettes

Les recettes fiscales (impôts et taxes) demeurent les principales ressources d'une collectivité (42.6%).

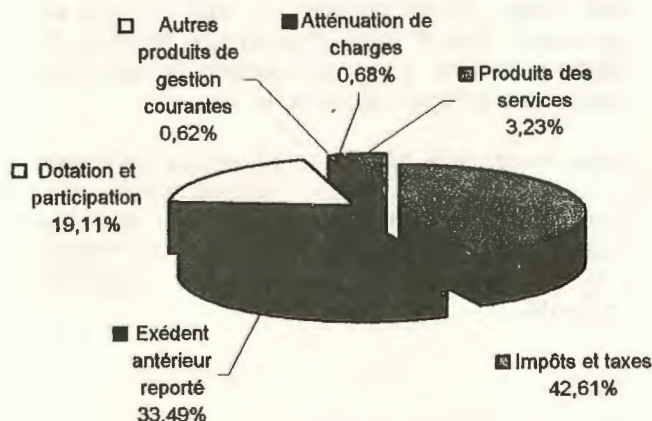
Les dotations d'Etat (17.6%), malgré des compensations diminuent d'année en année, ainsi que les subventions (conseil général) liées aux travaux d'investissement.

Les produits des services restent stables (3.2%)

Assainissement

Le budget demeure difficile à équilibrer du fait des charges importantes et des ressources propres faibles (redevances, raccordement au réseau).

Aussi, la collectivité doit recouvrir aux emprunts à chaque implantation d'installations nouvelles. Une augmentation significative (environ 200%) n'est pas envisageable ; il sera toujours nécessaire d'avoir une participation importante du budget communal au financement du réseau d'assainissement.



◆ Préfecture de l'Isère

◆ « allo service public » ☎ 3939

La région Rhône-Alpes vient d'être choisie par le premier ministre pour porter à titre expérimental le lancement du « numéro unique », service téléphonique de renseignements des usagers sur l'ensemble des démarches administratives.

Dans la 1^{ère} quinzaine de novembre 2003, un numéro unique à 4 chiffres le 3939 à 0.12€ la minute, sera accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 14h, à partir de postes fixes pour le démarrage, puis également des téléphones mobiles 3 mois après.

◆ Préventions des risques

Le risque d'inondations dans cette période de l'année est susceptible de toucher de nombreuses communes du département et plus particulièrement celles exposées aux crues torrentielles, accompagnées de coulées de boues. Ces phénomènes peuvent être à la fois très intenses et très rapides, et mettre en péril la vie humaine.

Conseils de comportements dans le cas de fortes précipitations

Niveau de vigilance **ORANGE**

- visibilité réduite
- risque d'inondation
 - ◆ limitez vos déplacements
 - ◆ ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une voie inondée
 - ◆ méfiez vous du phénomène d'aquaplaning sur route

Niveau de vigilance **ROUGE**

- visibilité réduite
- risque d'inondation important
 - ◆ limitez vos déplacements
 - ◆ ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une voie inondée
 - ◆ dès l'annonce de la montée des eaux :
 - bouchez toutes les ouvertures basses de votre domicile
 - surélevez tout ce qui peut être touché par les eaux
 - placez les objets ou documents précieux dans les étages
 - mettez les animaux à l'abri
 - coupez l'électricité et le gaz

Lors de la survenance de l'évènement il est conseillé d'écouter France Bleu Isère (Vienne 101.8) média privilégié en cas de crise pour relayer l'information.

◆ CAPV

◆ consultance architecturale

Permanences gratuites de l'architecte conseil du C.A.U.E de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE

9 janvier 2004	9 avril 2004
23 janvier 2004	23 avril 2004
13 février 2004	19 mai 2004
27 février 2004	28 mai 2004
12 mars 2004	11 juin 2004
26 mars 2004	25 juin 2004

Prendre rendez-vous au 04-74-78-78-76

(Espace Saint-Germain – Bâtiment Antarès
30, avenue Général Leclerc – 38200 VIENNE)

◆ ADSL

Dans les régions à faible potentiel économique seul France Telecom possède l'infrastructure nécessaire au développement du « haut débit ». L'accès ADSL nécessite pour France Telecom, la mise à jour des répartiteurs (DSLAM).

Le répartiteur une fois modifié, l'accès ADSL est disponible sur un rayon de 4 à 5 km puis de 8 à 10 km à partir de fin 2005.

En ce qui concerne Chuzelles, le répartiteur de Villette de Vienne dont dépend 75% de la commune sera équipé fin novembre 2003. Le service haut débit lié à l'ADSL sera alors ouvert sur la commune.

Pour vérifier l'éligibilité d'une ligne :

◆ Par téléphone

Composer le 1014 pour les particuliers ou le 1016 pour les professionnels

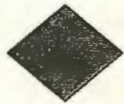
◆ Sur internet

<http://www.francetelecom.com>

Choisir colonne de gauche « Tout sur l'ADSL »
Puis choisir au milieu de l'écran l'assistance ADSL

Puis vérifier la compatibilité de ma ligne
Puis sélectionner sur l'icône « L'ADSL chez vous ? »

Ensuite vous pouvez saisir le n° de téléphone de la ligne à tester



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97
Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaire d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30
Mercredi : 10h00 – 11h30
Vendredi : 16h00 – 19h00

Inscription sur les listes électorales

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales, les nouveaux habitants peuvent se faire inscrire en mairie jusqu'au 31. décembre 2003, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Recensement militaire

Tous les jeunes hommes et jeunes filles sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du mois suivant.

Il suffit de se présenter en mairie muni du livret de famille des parents, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Cette inscription peut se faire soit par l'intéressé(e) ou soit par le parent responsable de celui-ci.

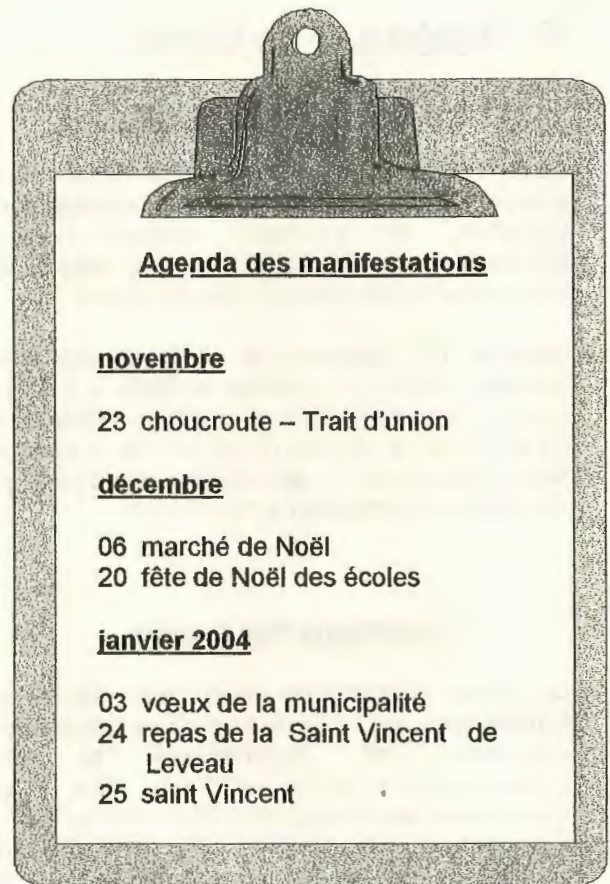
Cette démarche permet :

- l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
- d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense
- l'inscription automatique sur les listes électorales dès 18 ans.

Compteurs d'eau et canalisations en hiver

Il est rappelé que par temps de grand froid toutes les dispositions doivent être prises afin d'éviter le gel des compteurs ou canalisations.

En cas de problèmes, vous pouvez contacter la SDEI au : 0.810.396.396



Déchetterie intercommunale – Villette de Vienne

Les horaires d'ouverture :

- . **lundi de 14h00 à 18h00**
- . **mercredi et samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00**

Afin de pouvoir effectuer des contrôles sur le site, il est demandé aux usagers de bien vouloir se procurer une vignette auto-adhésive en mairie sur présentation de la carte grise du véhicule (une seule vignette par foyer).

Les vœux de la municipalité auront lieu le :

**samedi 3 janvier 2004
à 17h00
au Mille club**

Horaires de la piscine intercommunale de Villette de Vienne

<u>PISCINE</u>	
(☎ 04-74-57-96-45)	
<u>enfant de 4 à 13 ans</u>	<u>adulte dès 14 ans</u>
<u>unité</u>	
2.80€	3.80€
<u>carnet de 10 entrées</u>	
18.00€	30.00€
(économie de 10€)	(économie de 8€)
<u>horaires d'hiver</u>	
lundi	12h00 à 13h45 16h30 à 19h15
mardi	12h00 à 13h45 17h00 à 18h45
mercredi	15h00 à 18h45
jeudi	12h00 à 13h45
vendredi	12h00 à 13h45 16h30 à 18h45
samedi	14h00 à 17h45
dimanche	10h00 à 12h45
Paiement par chèque à l'ordre de : TRESOR PUBLIC ou par carte bleue	

<u>REMISE EN FORME</u>	
(☎ 04-74-57-96-45)	
<u>entrée journée</u>	
9.00€	
<u>carnet de 6 entrées</u>	<u>carnet de 12 entrées</u>
38.00€	70.00€
<u>horaires</u>	
lundi	10h00 à 19h00
mardi	10h00 à 19h00
mercredi	10h00 à 19h00
jeudi	10h00 à 19h00
vendredi	10h00 à 19h00
samedi	10h00 à 17h45
dimanche	10h00 à 12h30
Ce droit d'entrée vous donne accès à la piscine aux heures d'ouverture au public	
ATTENTION FERMETURE HIVER DU 15 DECEMBRE 2003 AU 31 JANVIER 2004	

Agenda sportif

Calendrier du Rugby Club de la Sévenne (sénior)

Championnat du lyonnais 1^{ère} série

Matchs à domicile (terrain grands jeux à Luzinay)

30/11/03 RCS - CHASSIEU
 14/12/03 RCS - AS SUCCIEU
 18/01/04 RCS - RC TERNAY
 15/02/04 RCS - PONT DE VEYLE
 07/03/04 RCS - BELLEY
 04/04/04 RCS - RC RHODANIEN

Le Rugby Club de la Sévenne qui effectue un travail important avec ses éducateurs dans le cadre des activités scolaires et initiatiques vous attend nombreux pour soutenir l'équipe première, ainsi que les plus jeunes engagés dans des championnats où ils représentent dignement nos villages, notre vallée et contribuent à notre identité.

Calendrier du Football Club de la Sévenne (sénior)

Equipe 1 : district du Rhone 1^{ère} série (poule C)
Matchs à domicile (terrain Villette de Vienne)

30/11/03 FCS - DUERNE 1
 14/12/03 FCS - ENT. S. CHATEL 1
 01/02/04 FCS - St FONS
 07/03/04 FCS - TERNAY

Equipe 2 : district du Rhone 3^{ème} série (poule A)
Matchs à domicile (terrain Villette de Vienne)

30/11/03 FCS - St FONS PORT 2
 14/12/03 FCS - LYON FRANCO M1
 01/02/04 FCS - BRON LA PERLE
 05/03/04 FCS - TOUSSIEU

Le Football Club de la Sévenne représenté dans toutes les catégories est maintenant une structure reconnue pour son travail effectué auprès des jeunes (stages) et ses résultats sportifs. Engagés dans divers championnats les équipes bénéficient de structures intéressantes qui permettent d'accueillir un nombre important de licenciés encadrés par des bénévoles dont la disponibilité et le dévouement ne seront jamais assez loués.

Soutenez tous nos sportifs et encouragez les autour des stades de nos communes

Relais assistantes maternelles

Le relais assistantes maternelles de la communauté d'agglomération du pays viennois est un lieu d'information, de rencontre et d'écoute. Il est ouvert aux parents, aux assistantes maternelles et aux enfants.

Les assistantes de Chuzelles se retrouvent avec les enfants qu'elles accueillent tous les vendredis matin, en dehors des vacances scolaires, à « la ferme » dans le village de Serpaize. Il s'agit d'un lieu de socialisation où sont organisés des activités d'éveil pour les enfants, et un lieu de professionnalisation pour les assistantes maternelles. Elles peuvent y parler de leur métier et travailler sur des thèmes en rapport avec leur travail.

Mais le relais est aussi là pour aider les parents à trouver une assistante maternelle et à devenir employeur, pour toutes les questions administratives, mais également éducatives.

Chuzelles est un village où il y a une très forte demande des parents pour trouver une assistante maternelle. De nombreuses familles doivent chercher sur d'autres villages car il y a un manque de places. Le métier d'assistante maternelle est un métier difficile, mais très valorisant par le fait de travailler avec les enfants.

Les personnes qui seraient intéressées pour faire ce métier peuvent se renseigner auprès de la coordinatrice Delphine DALMAIS au 04.74.78.78.95



Centre Universitaire d'Éducation et de Formation des Adultes

Le CUEFA est un service interuniversitaire de formation des adultes. Grâce au conventionnement de la région Rhône-Alpes, il propose des cours, dans les conditions habituelles du service public, hors temps de travail, modulables.

Les niveaux, du bac -3 au diplôme d'ingénieur ; les domaines de compétence, l'enseignement général (français, anglais, mathématiques, etc...) jusqu'au bac adulte ; et l'enseignement professionnel post-baccalauréat (antenne du C.N.A.M.) : notamment en économie-gestion, administration et gestion du personnel,

informatique industrielle et réseaux (diplôme bac +2, bac +4, bac +5). En outre, quelques points forts : logistique transport, commerce international, droit des affaires, management de la qualité.

CUEFA
Domaine universitaire
9, avenue Bergson
38080 L'ISLE D'ABEAU
tél : 04 74 27 62 00
fax : 04 74 27 15 54
e-mail : isle-d-abeau@cuefa.inpg.fr



SOS MUCOVISCIDOSE **AIDE LES MALADES A VIVREMIEUX**



" Le souffle de la solidarité "

La mucoviscidose est la plus fréquente des maladies génétiques . Des perspectives tout à fait nouvelles sont apparues depuis que le gène anormal a été localisé sur le chromosome 7 et que l'on peut espérer connaître les anomalies fondamentales à l'origine de l'expression de la maladie. Elle voit son évolution, jusqu'alors inexorable, freinée par des moyens thérapeutiques de plus en plus efficaces : l'espérance de vie des malades a triplé en vingt ans ! Cela montre l'efficacité de l'action des associations et de la solidarité du public.

Une naissance par jour

La fréquence de la mucoviscidose dans la population blanche est de 1 sur 2 500 naissances : soit une, chaque jour, en France pour une maladie qui atteint aussi bien les garçons que les filles ; On estime qu'environ 300 nouveaux cas de mucoviscidose sont pris en charge chaque année ce qui, compte tenu de l'espérance de vie de ces patients, conduit à évaluer entre 5000 et 6000 le nombre actuel de cas en France.

Pour l'amélioration de la qualité de vie des malades

Créée en novembre 1988 (J.O. du 14/12/88), SOS mucoviscidose est une association à l'écoute des malades et de leur famille, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie. Pour cela, l'association apporte une aide matérielle et morale aux malades et aux familles : développement des soins à domicile et fourniture de divers produits et matériels, information du grand public, assistance auprès des pouvoirs publics, etc.

D'autres avantages sont également offerts aux adhérents mucoviscidiques : prise en charge du forfait journalier, des vitamines les plus courantes non remboursées par la sécurité sociale. Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, SOS Mucoviscidose est autorisée à recevoir des dons et legs ce qui permet aux donateurs de déduire, dans le cadre des dispositions légales, toute somme versée à l'association. Pour tous renseignements :

SOS MUCOVISCIDOSE
ZAC de la Bonne Rencontre
1, Voie Gallo-Romaine
77860 Quincy-Voisins
Tél . :01 64 63 15 04
Fax : 01 60 04 41 86
url: www.sosmucoviscidose.asso.fr
e-mail: sosmuco@wanadoo.fr
C.C.P. Paris 27 29 11.Y

Nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Par décret du 16/11/99 du Président de la République, Madame Patricia Labro-Rosso présidente fondatrice de SOS mucoviscidose a été nommée au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Au delà du dévouement personnel, cette distinction honore le travail incessant de tout un collectif qui se dépense sans compter pour aider au quotidien et avec toute l'efficacité possible les victimes de la première maladie génétique de France et leurs familles. Il s'agit là d'un encouragement supplémentaire à poursuivre le travail engagé depuis 14 ans.

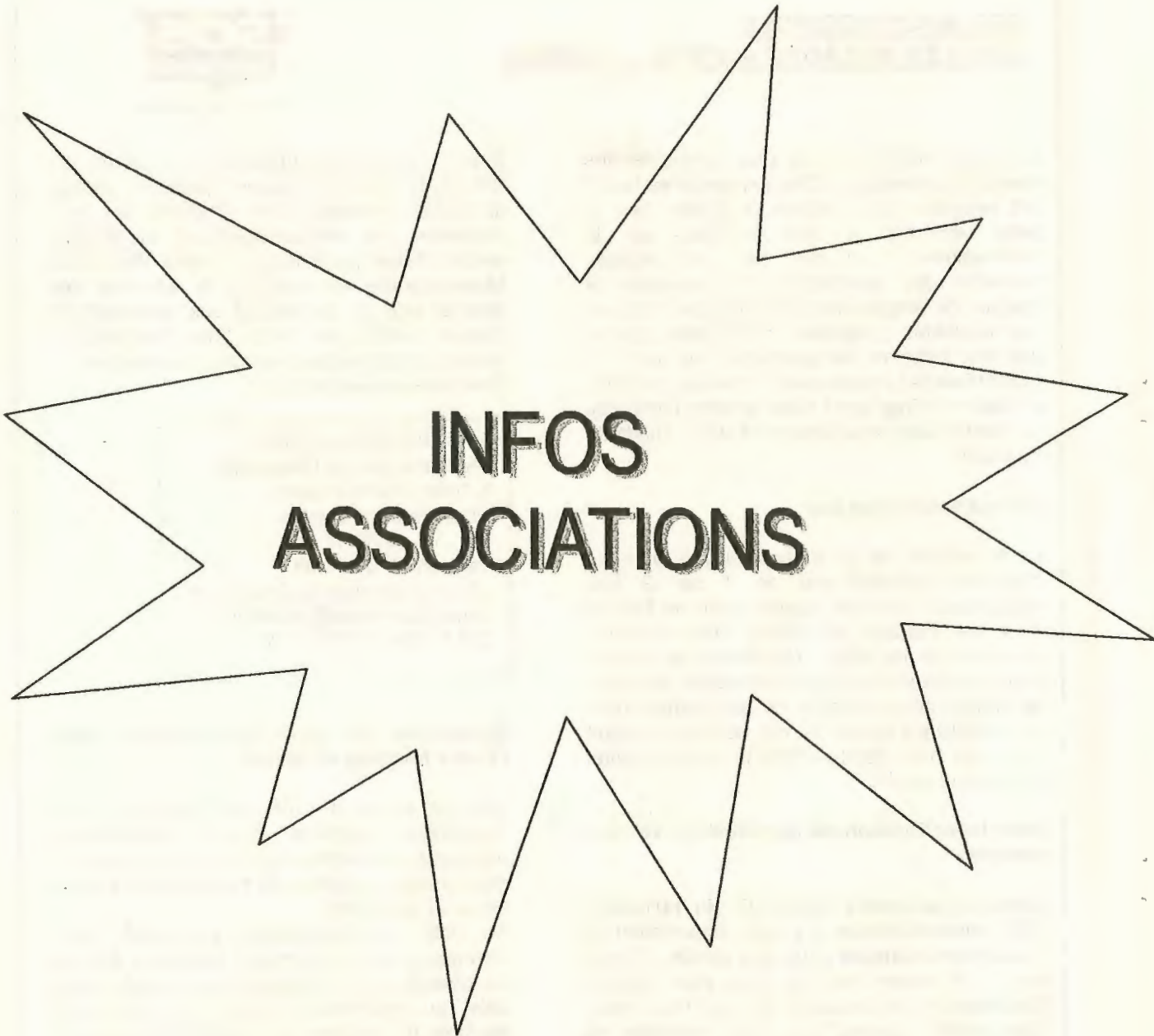
Centre Départemental de Santé - Conseil Général de l'Isère

La prévention du tabagisme est une action prioritaire du conseil général de l'Isère. Dans ce cadre le centre départemental de santé propose depuis quelques semaines à tout fumeur volontaire, un accompagnement individualisé d'aide au sevrage tabagique.



Centre départemental de santé
Service de prévention des maladies respiratoires
23, avenue Albert 1^{er} de Belgique
38200 Grenoble

Tél. 04 76 12 12 81
Fax. 04 76 12 12 80



INFOS ASSOCIATIONS

**Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.**

Chorale la clé des chants

Quelques dates à retenir :

23 Novembre 2003 : Participation à la messe de Ste Cécile (patronne des musiciens) à 11H00 en l'église de Seyssuel en collaboration avec l'harmonie et la chorale « Tourn'sol » de Seyssuel.

29 Novembre 2003 : Concert à St Symphorien d'Ozon à 20H30 salle Louise Labbé toujours en collaboration avec l'harmonie et la chorale « Tourn'sol » de Seyssuel.

6 Décembre 2003 : Animation lors du marché de Noël de Chuzelles.

8 Janvier 2004 : Assemblée générale salle des Poletières à 20H30.

13 et 14 Mars 2004: Venue de la chorale de Sommières en remerciement du concert d'Avril 2003, organisé au profit des sinistrés du Gard, au cours duquel vous avez été très généreux.

24 et 25 Avril 2004 : Déplacement à Chaligny (Meurthe et Moselle) dans le cadre de l'échange avec leur chorale « La clé des chants », cette dernière étant venue à Chuzelles les 5 et 6 Avril 2003.

Pour les personnes intéressées, nos répétitions ont lieu tous les jeudis de 20H30 à 22H00, salle des Poletières.



sévenne environnement

Association pour la protection de l'environnement
des communes de la vallée de la Sévenne

Association agréée de protection de l'environnement
Membre de la FRAPNA Isère

UNE NOUVELLE ASSOCIATION A CHUZELLES.....

Suite à la mise en sommeil de l'association locale de défense de l'environnement SEVENNE ENVIRONNEMENT reprend le flambeau. Avec l'intégration de CHUZELLES, l'ensemble des villages de la vallée de la Sévenne est maintenant réuni au sein d'une seule et même association.

Adhérents (ou bientôt adhérents), sympathisants qui souhaitez découvrir l'association venez nombreux à notre assemblée générale qui aura lieu :

Vendredi 28 novembre 2003 à 20h30

Salle des arcades (sous le gymnase) à Luzinay

Pour de plus amples informations :

Véronique VARALDI présidente

☎ 04 78 96 10 35

Philippe MOREL (contact sur Chuzelles)

☎ 04 74 57 93 45

<http://sevenne.env.free.fr>

Ecole de musique Seyssuel / Chuzelles 2003-2004

La rentrée de l'Ecole de Musique de Seyssuel - Chuzelles : des blanches et des noires plein les cartables ...

La nouvelle rentrée de l'Ecole de Musique de Seyssuel - Chuzelles s'annonce déjà comme un franc succès avec un renouveau certain tant du côté des élèves que des professeurs. Soixante élèves émergent maintenant sur les listes de l'école, allant du CP au demi-siècle.

Notre Directeur Nicolas Belland, fort de ses succès universitaires, dont nous le félicitons, nous quitte cette année, appelé vers d'autres horizons. Nous voulons encore une fois lui témoigner nos plus vifs remerciements et lui souhaiter une réussite pleine et entière dans ses nouvelles fonctions musicales. Un autre Nicolas, Nicolas Courtinot, professeur de guitare, le remplace désormais.

Une classe de batterie vient maintenant enrichir notre enseignement, ainsi qu'une classe d'éveil pour les plus petits et un Atelier de Culture Musicale pour les moins petits (adolescents et adultes). Rappelons aussi l'existence de l'ensemble instrumental qui permet aux élèves d'approcher la musique dans un contexte de groupe. Plusieurs de ces musiciens en herbe ont rejoint cette année l'harmonie.

La classe d'éveil, loin d'être une première année de solfège, se veut être un moment de récréation (et non d'initiation) musicale permettant une première approche tout en douceur des petites notes sympas. C'est pourquoi sa programmation le jeudi après la classe n'est en aucune façon contradictoire avec son efficacité ou la détente de nos chers petits. L'Atelier de Culture Musicale, quant à lui, n'est pas une classe de perfectionnement ... C'est une autre approche de la musique, non diplômante, alternant jeux de rythmes, révisions de solfège, écoute de morceaux et discussions; bref, une sorte de yoga musical permettant d'éliminer le stress de la semaine et d'apprendre quelque chose de nouveau.

Il reste encore quelques places pour les retardataires. Vous pourrez vous renseigner et discuter tout à loisir lors du prochain goûter de Noël le samedi 13 décembre.

Musicalement votre

**Bonjour,
Nicolas Courtinot**



**Au revoir et merci,
Nicolas Belland**

SOU DES ECOLES

Nos premières activités pour la saison 2003/2004

Samedi 6 Décembre 2003 : *Marché de Noël.*
Vente de saucissons chauds/pommes de terre
frites/hot-dog

Lundi 15 Décembre 2003 : *Spectacle de Noël*
offert aux élèves des 2 écoles

Samedi 20 Décembre 2003 : *Noël à l'école*
Le Père Noël passera dans les classes
Buvette

Dimanche 11 Janvier 2003 : *Loto*
Salle des fêtes de Vilette de Vienne
15h00

CENTRE 1000 LOISIRS 04 74 57 41 74

association loi 1901 - adhère aux chèques vacances
Agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse
et des sports

CENTRE DE LOISIRS

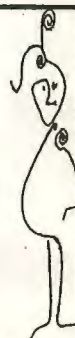
POUR LES ENFANTS DE 4 ANS et jusqu'à 14 ANS

ACCUEIL A LA JOURNÉE

OU A LA DEMI-JOURNÉE

DE 7H30 LE MATIN A 18 HEURES LE SOIR

**ACTIVITÉS : Culturelles-artistiques-sportives-musicales-sorties
extérieures**



ATELIER DE CRÉATIONS

ARTISTIQUES

A CHUZELLES

POUR ADULTES LE JEUDI DE 19H30 à 21H30

**pour enfants le jeudi de 17h30 à 19
heures**

**Venez faire l'apprentissage du dessin :
croquis - perspectives ...**

**Acquisition des bases du dessin-de la
couleur**

Pratique de différentes techniques :

fusain - pastel - encre-

CRÉATIONS !

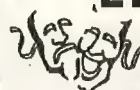
merci à notre fournisseur de papiers



ATELIERS THÉÂTRE

A CHUZELLES

ET LUZINAY



ATELIERS :

***ENFANTS**

***JEUNES**

***ADOS**

***ADULTES**

LE MARDI

LE MERCREDI

LE JEUDI

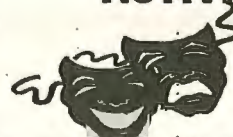
LE VENDREDI

VENEZ DÉCOUVRIR

CETTE

MERVEILLEUSE

ACTIVITÉ !



YOGA

ADULTES A CHUZELLES

LE MERCREDI

RENSEIGNEZ-VOUS !

R.A.P.T.A.G

Juste pour vivre

Depuis la disparition tragique de Jérémy le 09 février 2002, nos nuits sont plutôt blanches. A l'âge de treize ans et demi, il a décidé sans aucune explication de quitter notre monde.

Les parents et les amis proches de Jérémy ont décidé de fonder une association ayant pour objectifs de :

- ✓ Défendre et assister l'enfant martyrisé.
- ✓ Lutter contre les violences sexuelles et toute forme de violence dirigée contre l'enfant, le pré-adolescent, l'adolescent (racket, pression psychologique et morale, discrimination, ...)
- ✓ Défendre et faire appliquer les droits individuels et collectifs de l'enfant contre les agissements de secte.
- ✓ Prévenir le suicide.

Notre association se nomme « R.A.P.T.A.G »
Rien A Perdre, Tout A Gagner
"Juste pour vivre"

Nous nous engageons dans une démarche difficile. Le chemin sera long, mais si un jour prochain, nous arrivons à sauver un seul de nos enfants, R.A.P.T.A.G aura gagné. Nous disons « NON » à tous ces faits divers qui nous traumatisent, « NON » à toute cette violence quotidienne et gratuite sur nos enfants. Nous disons « OUI » à une vie heureuse pour l'enfant, « OUI » à l'épanouissement sans soucis de nos enfants pour qu'ils puissent croquer la vie à pleines dents.

R.A.P.T.A.G est là pour écouter tous les enfants en détresse sur un téléphone, une oreille et le pouvoir de se défendre avec la loi.

AGIR AU PLUS VITE, C'EST SAUVER UN GONÉ

MARCHE DE NOEL

Le 6 décembre à CHUZELLES

VENEZ DECOUVRIR L'ASSOCIATION. VENEZ VOUS INFORMER

Pour plus de renseignements : tél : 04-74-85-51-95

F.C. SEVENNE



A noter dès à présent sur vos agendas

BOUDIN DU FOOT

dimanche 11 janvier 2004

salle des fêtes de Serpaize

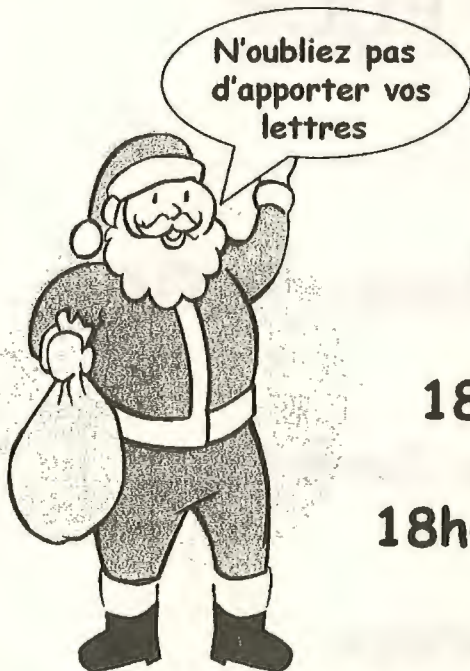
venez nombreux

Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 68 Dépôt légal – octobre 2003

6 décembre 2003

3ème marché de Noël

artisanat - décoration - dégustation



17h00 ouverture du marché

18h30 défilé aux lampions

18h45 école de musique - chorale
« La clé des chants »

19h15 arrivée du père Noël

19h30 théâtre de rue par la compagnie
« de fer et de feu »

Animations en partenariat avec la municipalité, les associations et les commerçants.

**c
h
u
z
e
l
l
e
s**